



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

sapeurs-pompiers

Question écrite n° 25153

### Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'accès aux soins en moins de trente minutes. Elle lui rappelle que les sapeurs-pompiers de France ont vu croître ces dernières années leur participation au secours aux personnes et que cette activité constitue désormais 80 % de leur activité opérationnelle tout en connaissant une croissance ininterrompue depuis plus de vingt ans. Aussi la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France s'est penchée sur la question de l'accès aux soins en moins de trente minutes et préconise un certain nombre de mesures. Elle estime notamment que le secours aux personnes commence avec une action de prompt secours mais ne s'y arrête pas. Cette action doit voir sa définition étendue car elle ne se limite pas à la prise en compte des urgences vitales, et se poursuit jusqu'à l'évacuation de la victime. Par ailleurs, le secourisme en équipe est une réponse pertinente en cette matière car il permet de maintenir en vie les victimes les plus graves (arrêts cardiaques, traumatismes graves, détresses respiratoires...) Enfin, l'aide médicale urgente ne se résume pas à l'action des SMUR (services mobiles d'urgence), et l'action bien structurée et coordonnée des sapeurs-pompiers contribue à l'efficacité de cette aide médicale urgente. Aussi, sur toutes ces propositions, elle lui demande son sentiment.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

**Circonscription :** Aude (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25153

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 avril 2013](#), page 4297